

*Questions orales***L'IMMIGRATION****LES RÉSEAUX D'IMMIGRATION FRAUDULEUSE—ON DEMANDE QUE DES ACCUSATIONS SOIENT PORTÉES**

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Voici ce qu'il a dit l'été dernier, à propos des consultants en immigration dénués de scrupules: «Mon ministère va mettre fin à l'activité de ces conseillers et nous allons les poursuivre en justice jusqu'au bout».

Un an plus tard, les fraudes se sont multipliées et ces individus continuent à arnaquer les candidats à l'immigration ici comme à l'étranger. Aujourd'hui encore, le *Toronto Sun* révèle l'existence d'un autre réseau qui a laissé tomber plusieurs familles maintenant sans le sou, après leur avoir extorqué 6 000 \$ pour l'obtention de visas, d'emplois et de divers documents.

Le ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement a assez tardé et qu'il doit maintenant agir pour empêcher la gangrène de se propager? Pour reprendre ses propres paroles, quand mettra-t-on fin à l'activité de ces individus douteux et les traitera-t-on en justice?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai à plusieurs reprises répété à mon collègue dans cette Chambre que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait pris des mesures concernant des enquêtes sur les personnes auxquelles il réfère. J'ai également dit que, sur un sujet aussi délicat, les enquêtes qui ont été effectuées par la Gendarmerie royale du Canada, des rapports ont été faits au ministère de la Justice, et je pense encore une fois que, étant donné ces circonstances, il faut faire montre de toute la prudence nécessaire en fonction de poursuites possibles. Il ne s'agit pas d'évaluer soi-même des cas en prétendant ou en jugeant ces personnes ou ces individus. Je pense que c'est là le rôle du ministère de la Justice. Il a à l'assumer, il tentera des poursuites si elles sont nécessaires et en fonction des accusations qui devront être levées à ce moment-là.

● (1150)

[Traduction]

LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au ministre de la Justice. La GRC craint de plus en plus que ses dossiers à l'égard de ces individus véreux n'aboutissent pas à cause de l'inaction du ministère de la Justice, et que les témoins refusent désormais de se présenter parce qu'on les a laissés poireauter de 12 à 14 mois.

Étant donné que la GRC a terminé son premier rapport et qu'elle en a soumis au moins un au ministère en juin dernier, pourquoi celui-ci n'y a-t-il pas donné suite et n'a-t-il pas porté

une seule accusation au cours des 12 derniers mois, contrairement aux recommandations de la GRC? Qu'attend-il au juste? Le ministre s'engage-t-il devant la Chambre à ordonner à ses fonctionnaires d'appliquer sans délai les recommandations de la GRC concernant des poursuites judiciaires en vertu de la Loi sur l'immigration, afin de stopper immédiatement ce commerce illégal qui prend de plus en plus d'ampleur?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rejette d'abord catégoriquement l'entrée en matière du député. Ensuite, le ministre de la Justice n'a pas l'habitude de discuter d'affaires particulières, par crainte que ses propos n'entravent le cours de la justice. Le député n'a sans doute pas soulevé cette question dans le but de nuire au bon déroulement de la justice. Je l'invite à faire preuve d'un peu de modération.

M. Marchi: Vous en montrez déjà trop.

M. Hnatyshyn: Les allégations de ce genre sont un signe d'irresponsabilité. J'espère que le chef de son parti lui expliquera en privé certains principes fondamentaux en matière de justice. Le ministère de la Justice vaque à ces affaires.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LE SALVADOR—LA DÉCOUVERTE DU CORPS DÉCAPITÉ D'UN REPRÉSENTANT DES OUVRIERS AGRICOLES**

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 2 mai, au Salvador, on a retrouvé en ville le corps décapité d'Antonio Hernandez, un officier de l'association nationale des ouvriers agricoles, en tenue de guerillero. La Commission des droits de l'homme a annoncé deux jours plus tard qu'il avait été kidnappé le 16 avril par les forces armées, devant des témoins, alors qu'il allait essayer d'obtenir un emprunt pour une coopérative de paysans.

Le ministre protestera-t-il avec véhémence auprès du président du Salvador, Napoleon Duarte, contre le kidnapping et l'assassinat de Hernandez par des militaires et contre celui de bien d'autres chefs syndicaux et dirigeants de coopératives cette année, alors que l'état de siège a pris fin en janvier et les pouvoirs spéciaux de la police aussi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails de l'affaire dont parle le député, mais je sais qu'il s'intéresse beaucoup à ce qui se passe dans cette région. J'apprécie la sincérité de son intérêt.

Je me renseignerai à ce sujet, et si c'est bien ce qui s'est passé, je prendrai immédiatement les mesures qui s'imposent. De toute façon, je tiendrai le député au courant des résultats de mes démarches et de ce que le gouvernement du Canada peut faire dans une telle situation.